|  |  |
| --- | --- |
| **Aconage (Lighterage)** | L’aconage est la méthode de déchargement des cargaisons d’un navire lourd qui ne peut pas entrer (en raison des conditions du port dont le tirant d’eau est faible) ou n’entre pas dans le port pour décharger les cargaisons sur les quais. Lorsque les cargaisons sont transportées par chalands, le navire-mère débarque la cargaison dans de petites embarcations (chalands) et le chaland la transporte aux quais. Le déchargement des cargaisons à l'aide de chalands devrait être évité, si possible, car les sacs individuels de cargaison sont manipulés une fois de plus, ce qui augmente les risques de dommages. De plus, les chalands ne fournissent souvent pas une sécurité adéquate contre les incidents ou contre le chapardage. |
| **Accord (Award)** | Un accord entre le FFP et l'Organisme demandeur qui décrit la proposition d'utilisation des vivres. Les subventions comprennent généralement des indicateurs et des résultats, un budget et d'autres termes et conditions applicables au travail effectué dans le cadre de la subvention. |
| **Accord de coopération (Cooperative agreement)** | Une des deux méthodes que l'USG utilise pour fournir de l'aide lorsqu'il souhaite être impliqué substantiellement dans un projet. |
| **Agences de distribution (Distribution agencies)** | Les ONG locales, les organisations communautaires, les agences caritatives (tels que les orphelinats et les centres pour les enfants des rues), les écoles ou les centres de santé qui reçoivent des vivres alimentaires de l’USG provenant de l’Organisme récipiendaire à distribuer aux récipiendaires éligibles dans son système de distribution. Les agences de distribution ne sont pas des sous-récipiendaires à part entière (ou des agences récipiendaires) dans la mesure où elles ne mettent généralement pas en œuvre de façon indépendante les activités financées par l’organisme récipiendaire. |
| **Agence récipiendaire (Recipient agency)** | Écoles, institutions, organismes d'aide sociale, organismes de secours en cas de catastrophe et organismes publics ou privés dont les fonctions de distribution alimentaire ou de projet sont parrainées par l’Organisme récipiendaire et qui reçoivent des vivres à distribuer aux récipiendaires éligibles |
| **Aliments composés enrichis [Fortified blended foods (FBFs)]** | Mélanges de céréales et d'autres ingrédients (tels que les graines de soja ou les légumineuses) qui ont été moulus, mélangés, précuits par extrusion ou grillés et enrichis d'un pré-mélange et d'un large éventail de vitamines et de minéraux. Ils comprennent le CSB (mélange de soja et de maïs), le WSB (mélange de soja et de blé) et le RSB (mélange de soja et de riz). |
| **Analyse des réserves dans le circuit (Pipeline analysis)** | Une activité de planification continue qui évalue tous les vivres commandés, en transit dans le pays, au port, à l'inventaire des entrepôts locaux, en transit aux sites de distribution et disponibles sur les sites pendant un laps de temps déterminé. Cette analyse permet de déterminer les quantités de vivres devant être commandés pour garantir le maintien d’une bonne réserve dans l'entrepôt ou le ou les sites de distribution de manière à répondre aux besoins du programme.  Chaque Organisme récipiendaire procède à une analyse de réserves de vivres dans le circuit afin de préparer son AER et sa demande. |
| **Appel de vivres (Call forward)**  [(voir aussi : **Ordre de vente**s) (Sales Order) | Représente une demande soumise au donateur (en ligne, par le biais du système WBSCM de ravitaillement en vivres de l'USDA) pour la livraison d'une quantité déterminée de vivres à un programme national particulier pour une utilisation à des périodes déterminées. Une fois approuvée, le donateur achète les vivres et prend des dispositions avec le PVO pour l'envoyer au bureau national particulier concerné.   * L’appel de vivres est basé sur une analyse de réserves de vivres dans le circuit et sur la quantité prévue pour la distribution. * Il couvre généralement les besoins trimestriels prévus, bien que les intervalles puissent varier en fonction des besoins du programme. * Les dates limites de soumission sont indiquées dans le calendrier prévisionnel annuel fixé par le donateur. |
| **Audit** | Un examen des comptes des processus, fonctions et performances de l'organisation qui permet de produire une évaluation indépendante et crédible en conformité avec les lois, décisions politiques, normes comptables, et réglementations applicables. Il s'agit d'une activité d'assurance de la qualité conçue pour ajouter de la valeur et améliorer le fonctionnement d'une organisation. Une unité relevant de la direction entreprend habituellement un audit interne. L'audit externe est effectué par un cabinet professionnel indépendant. |
| **Autorisation de Transfert (TA) [Transfer authorization]** | Le document signé par l’Organisme Récipiendaire et le FFP décrivant les vivres et le programme dans lequel ils seront utilisés. La TA intègre le Règlement 11 et autorise la CCC à expédier les vivres. |
| **Autorisation d'expédition (Dispatch authorization)** | Document autorisant le personnel de l'entrepôt à libérer la quantité de vivres déclarée, à une ou des date précises et pour son transport vers une destination spécifiée. |
| **Avarie commune (General average)** | Une compagnie maritime cause une perte délibérée ou des dommages à la cargaison face à un péril imminent pour sauver un navire ou une autre cargaison à bord. |
| **Bénéficiaire (Benefeciary)** | Une personne qui bénéficie d'un programme financé par le FFP, tel que celui qui reçoit une formation, une assistance technique ou d'autres services financés dans le cadre d'un programme de Titre II. Toutefois, si aucune ration alimentaire n’est fournie, le bénéficiaire n'est pas classé comme un récipiendaire. (Voir la définition du récipiendaire ci-dessous.) Le FFP de l’USAID utilise actuellement le terme «participant au projet» au lieu de récipiendaire. |
| **Bilan/rapport de synthèse des pertes (Loss summary report)** | Un registre de pertes ou de dégâts de vivres, soumis une fois par trimestre pour toutes les pertes encourues pendant ledit trimestre. Le rapport présente le type de vivres concerné, l’endroit où la perte a eu lieu, la raison de la perte et la quantité et le montant en valeur des vivres perdus. |
| **Bulletin d'information du Bureau des Vivres pour la Paix (FFPIB) [Food for Peace Information Bulletins (FFPIBs)]** | Les FFPIB communiquent des annonces ou des modifications aux politiques et procédures du Bureau des Vivres pour la Paix. |
| **Cargaison (Cargo)** | C’est un chargement de marchandises (telles que les vivres) transportées à bord d'un navire, d'un avion ou d'un véhicule |
| **Cargaison manquante (Shortlanding of cargo)** | La différence entre la quantité de vivres transportés sur le navire et celle effectivement déchargée ou remise au point de réception. Des réclamations pour récupérer la cargaison en cas de perte due à une cargaison manquante sont rigoureusement poursuivies. |
| **Charges excédentaires (Excess landed cargo)** | Cargaison qui est soit déchargée au port, soit livrée à une destination terrestre dont la quantité dépasse celle déclarée dans le connaissement. |
| **Ciblage (Targeting)** | Les moyens par lesquels les personnes éligibles à recevoir des distributions de vivres se distinguent des autres membres de la population. Le ciblage est basé sur des critères d'éligibilité: un ou plusieurs indicateurs (généralement démographiques ou socio-économiques) qui ont été précédemment définis dans le but d'identifier des régions, des zones, des communautés, des ménages ou des individus les plus nécessiteux. |
| **Clôture (Close-out)** | La clôture d'un accord est le processus par lequel l'USAID détermine que toutes les mesures administratives applicables et le travail requis ont été achevés par l'Organisme récipiendaire et l'USAID. |
| **Commissionnaire de transport [Freight forwarder (also forwarder, foreign freight forwarder)]** | Une entreprise indépendante qui (depuis les États-Unis) transporte des cargaisons en faveur d’exportateurs moyennant des frais. L'entreprise peut expédier par voie terrestre, aérienne ou maritime, ou peut se spécialiser dans une branche donnée. Habituellement, il gère tous les services liés à une opération d’exportation, y compris la préparation des documents, la réservation du navire, l'entreposage, la livraison au quai et l'autorisation d'exportation. L'entreprise peut également gérer des services bancaires et d'assurance pour le compte d'un client. |
| **Connaissement direct (B/L) [Through bill of lading]** | Un B/L « régulier » est le document juridique utilisé par les compagnies maritimes pour définir les termes et les conditions dans lesquelles elles acceptent la cargaison. Le connaissement direct permet (avec l'autorisation du gouvernement local) aux marchandises achetées sur le marché international d’être livrées à une destination terrestre avant le dédouanement. |
| **Constat de livraison (Delivery survey)** | Rapport officiel d'inspection, préparé par un inspecteur indépendant, documentant l'état et la quantité de vivres qui ont été transportés par voie maritime lorsqu'ils arrivent dans un entrepôt terrestre désigné. Le rapport d'inspection est important dans la détermination des responsabilités pour les pertes survenues pendant que la cargaison est sous la garde d'une autorité portuaire ou pendant le transport terrestre. |
| **Constat de vue à bord (VLO) [Vessel loading observation]** | Processus de contrôle du chargement des navires pour vérifier (et certifier) ​​que les vivres endommagés ne sont pas expédiés. (Remarque : le VLO n'est pas effectué pour les vivres en vrac). |
| **Contrat de fret (Shipping contrat)** | Il s'agit d'un contrat entre la compagnie de transport et l'organisme récipiendaire (ou « destinataire ») visant à acheminer les vivres alimentaires d'un pays d'exportation vers un pays d'importation. Les informations spécifiques qui figurent dans un tel contrat sont :   * Le site et la date d'arrivée * Le type et le volume de la cargaison * Le délai imparti et le mode de déchargement de la cargaison (déchargement) * Les informations sur la possibilité ou non pour le personnel ou les agents du destinataire de monter à bord des navires (le cas échéant) pour inspecter les cales. En général, l’organisme récipiendaire ou son agent doit être présent autant que possible * La partie responsable du paiement de frais de manutention * Les documents requis par la compagnie de transport |
| **Contrôle Interne (Internal control)** | Procédures conçues pour garantir raisonnablement le respect des règles et règlements de conformité, ainsi l'utilisation et la comptabilisation appropriées des ressources. Le contrôle interne comprend toutes les mesures prises par l’Organisme récipiendaire dans le but :   * de protéger les ressources (y compris les aides alimentaires) contre la perte, les dommages et la mauvaise utilisation * d’assurer l'exactitude et la fiabilité de la tenue des dossiers et des données rapportées * d’être en conformité avec les règles et procédures de l'organisation * de respecter les termes et conditions de l’accord avec l'USAID   Les contrôles internes sont de bonnes pratiques commerciales qui garantissent de façon raisonnable la réalisation de l'objectif de distribution de vivres en bon état aux récipiendaires. |
| **Déversement (Spillage)** | Une catégorie dans le champ de saisie de données du système de déclaration en ligne QWICR du FFP de l'USAID: Raisons de la perte. Cette catégorie fait référence aux pertes qui se sont produites parce que le poids des sacs ou des bidons sont en-dessous du poids normal. |
| **Dommage (damage)** | Détérioration de la qualité des vivres. Les dommages comprennent la détérioration, la contamination et l'infestation d'insectes |
| **Échange de vivres (Swap)** | Un type de vivre (par exemple, le maïs) est échangé contre un autre type (par exemple, le blé). Avec l'approbation des donateurs, des échanges peuvent être organisés avec des fournisseurs locaux privés. |
| **Entrepôt douanier (Bonded warehouse)** | Un entrepôt autorisé par les autorités douanières locales pour le stockage des vivres sur lesquels le paiement des droits est différé jusqu'à ce qu’ils soient retirés. |
| **Estimation annuelle des besoins (AER) (Annual Estimate of Requirement)** | La déclaration du tonnage des vivres proposée par l’Organisme récipiendaire pour approbation pour l'année fiscale à venir, indiquant à quelle date, au cours de l'année à venir, les vivres feront l’objet d’un appel de vivres aux États-Unis. L'AER est basée sur une analyse des réserves de vivres dans le circuit.  Alors que l'AER demande essentiellement des données pour un exercice complet, des indications estimatives de la période du 1er octobre au 30 janvier de l'année suivante (en d'autres termes, une estimation totale de 16 mois) sont nécessaires pour assurer une continuité de l’analyse des réserves. |
| **Exercice financier [Fiscal year (FY)]** | L’exercice financier du gouvernement américain commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre suivant. |
| **Expédition (Shipment)** | Colis remis à un transporteur par un expéditeur à un moment donné pour livraison à un destinataire à un point de destination indiqué sur un connaissement |
| **Expédition différée (Delayed shipping)** | Une pratique utilisée lorsqu'un Organisme récipiendaire lance un appel de vivres en demandant une date de chargement au port aux États-Unis au-delà de la date d'approvisionnement traditionnel. Par exemple, dans le calendrier d'approvisionnement traditionnel, si un appel de vivres a été entré dans WBSCM avant le 10 mai et approuvé par l'USAID pour l'achat de juin, sa date de chargement au niveau du port américain serait en juillet. Dans le cas de la pratique de l’expédition différée, la date de chargement au port américain de l’appel de vivres, qui a été entré dans WBSCM avant le 10 mai et approuvé par l'USAID pour l'achat de juin, peut être fixée pour octobre. Les demandes de vivres sont saisies en fonction du calendrier normal d’appel de vivres, mais la date à laquelle les fournisseurs de vivres sont tenus de les livrer au port de chargement américain spécifié est prolongée de deux à trois mois tout au plus au-delà de la période normale de livraison. Tous les vivres achetés durant l'exercice financier en cours doivent être chargés à bord du navire sous contrat avant la fin dudit exercice. |
| **Feuilles de décompte de distribution (Distribution tally sheet)** | Une liste des numéros de cartes de ration pour les récipiendaires éligibles à recevoir des produits à une distribution spécifique. |
| **Fiche de stock (Stack card)** | Cartes enregistrant la réception et les expéditions de vivres de l’inventaire de la pile à laquelle elles sont associées. La fiche de stock permet au personnel de l'entrepôt d'évaluer rapidement les soldes de vivres sans devoir compter physiquement les vivres. |
| **Fonds pour le transport interne, le stockage et la manutention (ITSH) [Internal transport, storage and handling funding]** | Financement de FFP en US dollars pour couvrir les dépenses liées aux vivres dans le pays de mise en œuvre En général, l’ITSH est utilisé pour couvrir les coûts directement liés aux:   * Acheminement d’aide alimentaire du Titre II venant du port ou des points d'entrée désignés à l'étranger vers les sites de stockage et de distribution * Stockage de ces aides alimentaires * Distribution de l'aide alimentaire   Tous les programmes de secours d’urgence de Titre II sont éligibles aux fonds ITSH. Toutefois, les programmes de développement ne sont éligibles que s'ils opèrent dans les PMA, comme décrit dans la liste des emprunteurs éligibles aux prêts de l’Association de développement Internationale de la Banque Mondiale. Le FFP est contre l’application des coûts indirects (NICRA) sur les dépenses ITSH. Les utilisations spécifiques éligibles des fonds sont détaillées dans le FFPIB 14-01, ou les révisions ultérieures du FFPIB. |
| **Force Majeure** | C’est le titre d'une clause standard trouvée dans les contrats exonérant les parties pour le non-respect de leurs obligations pour des raisons indépendantes de leur volonté, telles que les tremblements de terre, les inondations ou la guerre. |
| **Fréquence de distribution (Distribution frequency)** | Représente l'intervalle de temps entre les distributions |
| **Grille tarifaire (Tariff)** | Un terme général pour toute liste de taux ou de frais. Les grilles tarifaires les plus fréquemment rencontrés sont: les tarifs des compagnies de transport international opérant sur mer, terre et air; et les tarifs douaniers des pays qui énumèrent les marchandises hors taxes et les marchandises assujetties à des droits d'importation, en donnant le taux de droit dans chaque cas. |
| **Incoterms** | Un ensemble de règles internationales éditées par la Chambre de commerce internationale pour aider à interpréter les termes principaux de livraison utilisés dans les contrats de commerce international. Ils définissent les droits et obligations du vendeur et de l'acheteur à l'égard de la partie responsable de l'emballage, du transport, de l'assurance, de la manutention et du dédouanement ainsi que du point et de l'heure à laquelle la possession des articles expédiés est transférée du vendeur à l'acheteur. |
| **Inventaire physique (Physical count)** | Une vérification de la véritable quantité de vivres dans l'entrepôt. Au cours de l'inventaire physique, chaque élément est comptabilisé, et ce calcul est comparé avec les dossiers de contrôle. |
| **Lettre de crédit (LC) [Letter of credit]** | Une LOC est un mécanisme de financement pour les programmes d’aide alimentaires pour le développement, dans lequel le FFP avance des fonds pour la prise en charge des dépenses ITSH et des subventions prévues à la section 202 (e) en les virant dans le compte de l’Organisme récipiendaire domicilié aux Etats-Unis. L’Organisme récipiendaire retire ensuite les fonds de son compte LC et rapporte les dépenses de ces avances au FFP sur une base trimestrielle. |
| **Lettre de transport (Waybill** | Le principal document de la réception et de l'expédition des vivres à l’intérieur et en dehors de tous les entrepôts. |
| **Liste centrale des récipiendaires (Master recipient list)** | Une liste (de préférence informatisée et protégée par mot de passe) qui comprend le nom de chaque récipiendaire inscrit, son critère d'éligibilité, ses informations de vérification d'éligibilité, son numéro de carte d'identification/ration et tous les autres renseignements démographiques recueillis lors de l'inscription qui sont essentiels pour évaluer l’éligibilité à un programme spécifique. Elle est utilisée pour créer des listes de distribution à un endroit donné avant chaque distribution. |
| **Liste de distribution (Distribution list)** | C’est un sous ensemble de la liste des données des récipiendaires, contenant des données uniquement sur les individus ou les ménages éligibles à recevoir des vivres à un endroit donné et à une date donnée. La liste de distribution contient le nom du destinataire, le nombre total de membres éligibles du ménage, du type et des quantités totales de vivres et, du numéro de la carte de ration. Une liste de distribution est souvent utilisée pour enregistrer les individus (par signature ou empreinte du pouce) qui ont reçu leur distribution. |
| **Marge de tolérance (Tolerance)** | La quantité admissible de vivres variable (plus ou moins) livrée par l’USDA par rapport à celle sollicitée par l'Organisme récipiendaire dans la commande de livraison. Au point de transfert de titre de l'USDA à l'Organisme récipiendaire, la quantité livrée doit figurer dans une marge de tolérance de 5% pour les envois inférieurs à 10.000 tonnes et 2% pour ceux supérieurs à 10.000 tonnes. Ces quantités sont considérées par l’USDA comme une livraison effective. Il n'y a aucune marge de tolérance autorisée par rapport à l’obligation de la compagnie de fret maritime de livrer entièrement une cargaison indiquée sur le connaissement et à celui du transporteur interne de livrer la cargaison entière déclarée sur la lettre de transport. |
| **Meilleur si consommé avant (Best if Used By Date-BUBD)** | La date jusqu'à laquelle il est prévu que les vivres conservent leur qualité pour être consommé. Les vivres peuvent être bons même après la BUBD mais il est conseillé de les tester après cette date avant de décider de les distribuer. Le BUBD est basé sur la durée de vie des vivres ou la durée moyenne pendant laquelle des vivres spécifiques peuvent être stockés sans détérioration nutritionnelle ou organoleptique (sensorielle). La durée de vie, et donc le BUBD, peuvent être raccourcis par de mauvaises pratiques de stockage. |
| **Numéro de commande (Purchase order number)** | Numéro unique pour une expédition spécifique de vivres, généré dans WBSCM, et apparaissant sur le CAR |
| **Numéro d'expédition (Shipment number)** | Numéro unique pour une expédition spécifique de vivres, généré dans WBSCM |
| **Ordre de ventes [Sales order (SO)]**  **[appel de vivres (call forward)]** | Une demande au donateur (en ligne, par le biais du système d'approvisionnement en produits WBSCM de l'USDA) pour la livraison d'une quantité déterminée de vivres à un programme national particulier pour une utilisation à des périodes déterminées. Une fois approuvé, le donateur achète les vivres et prend des dispositions avec l’OVP pour l'envoyer au bureau national particulier concerné.   * L’ordre de ventes est basé sur une analyse de réserves de vivres et sur la quantité de vivres prévue pour la distribution. * Il couvre généralement les besoins trimestriels prévus, bien que les intervalles puissent varier en fonction des besoins du programme. * Les dates limites de soumission de l’ordre de ventes sont indiquées dans le calendrier prévisionnel annuel établi par le donateur. |
| **Organisme Récipiendaire (Awardee)** | Une entité comme une OVP, une coopérative ou un autre organisme public ou privé ayant conclu un accord avec le gouvernement des États- Unis pour l'utilisation des produits agricoles et/ou de fonds de Titre II, y compris les monnaies locales. |
| **Perte (Loss)** | Une perte est une diminution de la quantité de vivres. Elle est souvent définie comme un incident au cours duquel les vivres sont manquants. La perte est la différence entre le montant sur le document (tel que la lettre de transport ou le registre des stocks) et la quantité physique. Les pertes sont souvent le résultat de cargaison manquante, déversement de sacs déchirés, fuites de bidons d'huile, ou de vols. Une perte en quantité documentée peut également résulter d’un pointage ou d’un enregistrement de données inexact ou d’un pesage des vivres sur des balances qui ne sont pas calibrées. Quelques exemples de pertes sont les pertes maritimes, pertes au niveau du port, pertes en transit, pertes à l'entrepôt ou pertes au centre de distribution. |
| **Perte interne (Internal loss)** | Une perte de quantité ou de qualité des vivres qui se produit entre le moment où l’Organisme récipiendaire prend le titre de propriété de la compagnie maritime et le moment de la distribution aux récipiendaires. Ceci inclut les produits perdus pendant le transport à l'intérieur du pays, lors du stockage et de la distribution. |
| **Pillage (Pilferage)** | Tel qu'il est utilisé dans les polices d'assurance maritime, le terme désigne un petit vol (la prise de petites pièces d'un envoi) par opposition au vol d'une cargaison entière ou d'une grande unité. De nombreuses polices d'assurance maritimes ordinaires ne couvrent pas le pillage et lorsque cette couverture est souhaitée, elle doit être ajoutée à la police. |
| **Plan de distribution (Distribution plan)** | Un document détaillant la quantité totale de l’inventaire de vivres à distribuer, le nombre prévu de récipiendaires à servir et la taille de la ration par personne. Le plan informe aussi sur le personnel de l'entrepôt, sur la quantité de vivres à expédier, la période d'expédition et la destination. |
| **Plan de travail (Work plan)** | Document détaillant les activités prévues, les ressources requises et les objectifs. |
| **Plan opérationnel (Operational plan)** | Le plan soumis par l’Organisme récipiendaire (ou Organisme récipiendaire potentiel) décrivant l'utilisation proposée des vivres et / ou des recettes de la monétisation |
| **Point ou site de distribution (Distribution point or site)** | Emplacement physique où le récipiendaire reçoit de l’Organisme récipiendaire les vivres dont il a droit. |
| **Port de déchargement (Port of discharge)** | Un port où un bateau est déchargé et où la cargaison est déchargée |
| **Port d'entrée (Port of entry)** | Un port où les marchandises étrangères sont admises dans le pays d'accueil |
| **Proposition d’estimation des réserves dans le circuit et des ressources [Pipeline and resource estimate proposal (PREP)]** | La PREP décrit les besoins en ressources alimentaires et les activités de l’Organisme récipiendaire pour un programme d'aide alimentaire dans le courant de l'année d'exécution à venir. La PREP comprend, entre autres, l'AER l'analyse des réserves des vivres dans le circuit. Les changements de la répartition du tonnage entre les secteurs techniques qui dépassent 10% doivent être discutés avec le FFP avant la soumission de la PREP. |
| **Prêt de vivres (Loan)** | Le même type de vivres nécessaire à un programme d'aide alimentaire des États-Unis est emprunté à un autre programme d'aide alimentaire des États-Unis ou puisé dans les réserves stratégiques du gouvernement hôte. Tous les prêts doivent être remboursés à une date ultérieure. |
| **Procédures opérationnelles standards (Standard operating procedures)** | Un ensemble d'instructions par étape créé pour aider le personnel à effectuer des opérations de routine. Elles ont pour but de garantir l’efficacité et la qualité constante. |
| **Rapport de disponibilité de la cargaison [(Cargo availability report (CAR)]** | Un rapport, mis à la disposition du public qui détaille l’approvisionnement en vivres de l'USDA, le tonnage, le port local et la date de disponibilité. |
| **Rapport d’inspection (Discharge survey)** | Rapport officiel d'inspection documentant l'état et le tonnage de la cargaison déchargée d'un bateau (navire). Un inspecteur indépendant, qui examine la cargaison immédiatement avant, pendant et après son déchargement du navire, prépare le rapport d'inspection. L'inspection sert à déterminer la responsabilité des pertes subies pendant que la cargaison est sous les soins, la garde et le contrôle du navire. |
| **Rapport de réclamation (Claims report)** | Un rapport est requis pour toute perte d’une valeur supérieure à 500 dollars américains survenue après expédition du chargement. Le rapport documente la valeur de la réclamation, la communication entre l’organisme récipiendaire et les responsables du FFP concernant la réclamation, les montants versés comme indemnités, et les frais administratifs encourus par le CS dans le cadre de la réclamation. |
| **Rapport de situation des vivres [Commodity status report (CSR)]** | C’est un résumé des reçus, expéditions, pertes et inventaires physiques rapprochés des vivres stockés dans tous les entrepôts pendant une période donnée. Chaque trimestre, les Organismes Récipiendaires préparent un CSR consolidé pour tous les entrepôts du programme (y compris les entrepôts de l'agence destinataire). |
| **Rapport de situation du récipiendaire [Recipient status report (RSR)]** | Un résumé de tous les vivres distribués aux récipiendaires pendant la période d'élaboration des rapports et le nombre de récipiendaires ayant reçu de l'aide alimentaire dans chaque catégorie de programme. |
| **Rapport de vivres endommagés ou utilisés de façon inappropriée [Damage or Misuse of Commodities Report (DMCR)]** | Un rapport requis pour toute perte encourue à la suite d’un incident survenu après l’acheminement si les pertes sont évaluées à 500 dollars américains ou plus. Le rapport fait état des informations sur l’incident de perte, le type de vivres affectés, le type et le motif de la perte, le responsable et les réclamations déposées. En sus de fournir un DMCR, les organismes récipiendaires doivent également soumettre un rapport de réclamations. |
| **Rapport Trimestriel sur les Vivres sur Interface Internet [Quarterly Web-Interfaced Commodity Report (QWICR)]** | Le système en ligne et sécurisé du FFP qui permet de générer des rapports sur les vivres et qui est accessible au bureau de l’USAID à Washington, DC, aux missions de l’USAID ainsi qu’aux organismes récipiendaires de Titre II. Le QWICR permet aux Organismes Récipiendaires de soumettre le CSR, le RSR, LSR et le DMCR) à leurs missions respectives de l'USAID, de manière précise et en temps réel. Il contient des formats normalisés pour les rapports requis et une analyse robuste ad-hoc, et un rapport consolidé. Il permet à l'utilisateur d'analyser les soumissions, de suivre les tendances de perte et de créer des tableaux pour se conformer pro-activement aux normes de suivi, contrôle et redevabilité du Règlement 11. |
| **Réacheminement (des vivres) [Diversion (of commodity)]** | Les vivres à bord d'un navire destinés à un programme sont réacheminés pour répondre aux besoins les plus urgents d'un autre programme. Par exemple, les vivres destinés aux entrepôts de pré-positionnement à l’étranger sont souvent détournés vers des programmes d'urgence. |
| **Récipiendaire (Recipient)** | Un récipiendaire est celui qui reçoit directement des rations de l'aide alimentaire. Un récipiendaire est toujours bénéficiaire dans un programme de Titre II. Il est éligible à recevoir des vivres en raison de sa situation économique ou nutritionnelle ou autrement, conformément aux modalités et conditions du plan opérationnel approuvé ou de l'autorisation de transfert.  À des fins de suivi, les récipiendaires du programme doivent être comptés une seule fois, quel que soit le nombre de mois pendant lesquels ils recevront une aide alimentaire. En d'autres termes, un récipiendaire qui recevra une ration d'aide alimentaire pendant 12 mois est compté une fois, tout comme celui qui recevra une ration d'aide alimentaire pendant trois mois. |
| **Réclamation (Claim)** | Le droit de l’Organisme récipiendaire contre un tiers à la suite d'un événement dont il a la responsabilité et ayant causé une perte, un dommage ou l’utilisation inappropriée des vivres |
| **Reconditionnement [Reconditioning ; Reconstitution]** | Un processus qui consiste à transférer les vivres des colis endommagés (sacs, cartons ou conteneurs) et à en remplir de nouveaux conformes au poids standard spécifié sur le connaissement. |
| **Récupération (Recovery)** | (Voir **Reconditionnement**) |
| **Ré-emballage (Repackaging)** | (Voir **Reconditionnement**) |
| **Report de vivres (Carryover)** | Vivres de l'aide alimentaire ou des fonds non utilisés pendant un exercice financier, qui sont transférés dans des budgets ou plans pour l'exercice financier suivant. |
| **Réserves dans le circuit (Pipeline)** | Le montant des fonds engagés mais non encore dépensés. Les réserves sont calculées en additionnant tous les fonds dépensés à ce jour et en soustrayant ce montant de l'obligation totale à ce jour. |
| **Sous-contrat (Sub-award)** | Financement accordé à une organisation par l'entremise d'un intermédiaire qui gère les fonds pour le bailleur de fonds initial. |
| **Sous-récipiendaire (ou "sub") (Sub-recipient)** | Un organisme recevant une aide financière pour mener une activité ou un programme par l'intermédiaire d'une agence bénéficiaire principale (ou d'un autre sous-récipiendaire). Voir aussi : Récipiendaire |
| **Sous réserve de disponibilité (Subject to availability)** | Chaque année, l'accord FFP fournissant des aides alimentaires à un Organisme récipiendaire est soumis à la disponibilité de fonds pour acheter les vivres (qui dépendent des crédits annuels) et à la disponibilité des vivres agricoles aux États- Unis pour achat par l'USDA. L'USDA fournit une liste annuelle des types de vivres et de tonnages disponibles pour les programmes de Titre II pour la prochaine année. |
| **Stratégie de marque (Branding)** | Représente le processus d'élaboration d'une identité pour un produit ou service à l'aide d'images et de mots, tels que les logos et slogans, pour susciter une réaction émotionnelle positive chez un public ciblé. |
| **Surestaries (Demurrage)** | Une indemnité qu’imposent les ports pour le dépassement des délais autorisés pour le chargement ou le déchargement à quai sans frais ou pour tout manquement à ne pas enlever la cargaison des entrepôts portuaires dans des délais déterminés (habituellement 7, 15 ou 30 jours) |
| **Système d’information de gestion des vivres pour la paix (FFPMIS) [Food for Peace Management Information System (FFPMIS)]** | Un système de gestion de programme, de propositions et de gestion financière qui est mis en œuvre par le Bureau des Vivres pour la Paix (FFP) afin d'améliorer les capacités de gestion et d'établissement de rapports du bureau. Il fournit un environnement collaboratif à FFP et à ses partenaires pour la gestion des activités et des programmes. |
| **Temps de rotation du véhicule (TAT) [Turnaround time]** | Le temps nécessaire pour le chargement d’un véhicule vide, le trajet vers sa destination, le déchargement et le retour au point de départ |
| **Tonne(s) (T) [Metric ton(s) (MT)]** | L'unité de mesure standard pour les vivres de Titre II. Une tonne équivaut à 1 000 kilogrammes. |
| **Transfert (de vivres) [Transfer of commodity]** | Une denrée alimentaire affectée à un programme de Titre II est utilisée par un autre programme de Titre II approuvé. Outre le fait de répondre aux besoins d'urgence ou à des pénuries temporaires en raison de retards dans les opérations de fret maritime, les transferts peuvent être utilisés pour améliorer l'efficacité de ces opérations de manière à distribuer rapidement les stocks en danger de détérioration. Le gouvernement américain ne remplace pas les vivres transférés entre les programmes sauf si l'USAID l'autorise. |
| **Transfert de titre de vivres [Transfer of commodity title]** | A moins que l'Accord de subvention ne le stipule autrement, le titre (lequel implique la responsabilité) des aides alimentaires est transféré de l'USDA à l`Organisme récipiendaire au point d'embarquement aux États-Unis où la compagnie maritime prend possession de la cargaison, soit sur le quai soit sur le navire lui-même.  Sauf accord contraire par écrit, l’Organisme récipiendaire conserve le titre pour tous les vivres qui seront ensuite transférés à un autre organisme récipiendaire pour distribution ou pour toute autre utilisation en conformité avec les termes de l`Accord. |
| **Transitaire [Clearing & forwarding (C&F) agent]** | Une tierce partie (transitaire) qui facilite la réception, le dédouanement et l'expédition des envois internationaux à l'Organisme récipiendaire dans les destinations désignées |
| **Transporteur terrestre (Inland carrier)** | Un affréteur qui transporte la cargaison entre les ports maritimes et les points terrestres |
| **Utilisation des identités visuelles (Marking)** | L'application de l'identité graphique ou logos pour le matériel du programme ou de signalisation du projet afin de reconnaître visiblement les contributeurs. L’utilisation des identités visuelles permet d’identifier les organisations qui appuient le travail. |
| **Utilisation frauduleuse (Misuse)** | Quand des vivres spécifiques sont utilisés à des fins non autorisées par le plan opérationnel. |
| **Vivres divers (Break bulk commodity)** | C’est l’ensemble des vivres divers emballés dans des contenants individuels (par exemple des sacs, des bidons), empilés dans la cale du navire et déchargés au quai par une grue ou à dos d’homme. |
| **Vivres en vrac (Bulk commodity)** | Vivres en vrac qui sont chargés directement dans la cale d'un navire. Les vivres sont soit mis en sacs dans la cale du navire avant le déchargement, soit transférés par équipement sous vide de la cale et ensachés mécaniquement sur le quai. Les sacs peuvent être livrés avec les vivres ou achetés localement avec l'approbation du FFP. |
| **Vivres impropres à la consommation humaine (Commodity unfit for human consumption)** | Vivres analysés par un inspecteur de la santé publique (ou par un chimiste ou un laboratoire autorisé) et certifiés non comestibles pour les humains. |
| **Vivres mis en conteneur (Containerized commodity)** | Vivres expédiés en conteneurs de 20 ou 40 pieds, scellés dans le pays d'exportation de sorte qu’aucune entrée ne soit possible sans détection. Les conteneurs sont soit ouverts et le contenu retiré pour le dédouanement au port, soit transportés dans un entrepôt de réception pour l'inspection et le stockage. Le transport des vivres dans des conteneurs réduit considérablement les pertes liées à la manutention et peut les protéger contre les dommages causés par l'humidité. Toutefois, les conteneurs doivent être ventilés ou équipés d’absorbeurs d’humidité pour lutter contre l'humidité à l'intérieur. |
| **WBSCM** | Le Système de gestions de la Chaine d'approvisionnement sur Internet (WBSCM) est un système intégré d'approvisionnement, de distribution et de suivi des vivres basé sur Internet et créé à partir du logiciel commercial SAP et d’une plate-forme Oracle. Le WBSCM soutient les programmes alimentaires et nutritionnels internationaux administrés par l'USDA et l'USAID, y compris Food for Peace. L'accès au site est disponible à l’adresse suivante : <http://www.usda.gov/wps/portal/usda/usdahome?navid=WBSCM> |